

**Comité de pilotage de la réforme de la formation du 3 octobre 2019**  
**Relevé de conclusions**

---

Etaient présents :

- Xavier TRIPOTEAU, vice-président CFVU, Université de Bretagne Sud
- Abdelislam MAMOUNE, vice-président CFVU, Université de Bretagne Occidentale
- Jacques OULHEN, vice-président CFVU, Université Rennes 2
- Guy CASALE, responsable du master MEEF mathématiques, Université de Rennes 1
  
- Yves PEUZIAT, doyen des IA IPR de l'académie de Rennes
- Adil MAHMOUDI, doyen des IEN-ET/EG de l'académie de Rennes
- Frédéric BODIN, doyen des IEN 1<sup>er</sup> degré de l'académie de Rennes
- Yann JACOB, directeur aux affaires régionales et à l'enseignement supérieur de l'académie de Rennes
- Françoise le BROZEC, IEN adjointe au DASEN des Côtes d'Armor
  
- Rozenn ANDRO, administratrice provisoire de l'INSPÉ de Bretagne
- Vincent RICOUARD, membre de l'équipe de direction de l'INSPÉ
- Valérie LE MEUR, membre de l'équipe de direction de l'INSPÉ
- Agnès LEPRINCE, membre de l'équipe de direction de l'INSPÉ
- Antoine FRAPPIER, responsable administratif et financier de l'INSPÉ

Etaient excusés : Michel CILLARD, IENA du Finistère, Corinne GONTARD, IENA du Morbihan

L'objectif assigné à ce premier comité de pilotage de la réforme de la formation était de partager collectivement les enjeux et les incidences du nouveau cadre de la formation des enseignants.

Un préalable : aucun élément nouveau n'est venu guider la réflexion locale depuis juillet 2019, mois d'adoption de la loi sur l'école de la confiance et la publication des nouveaux référentiels de formation. Le temps laissé aux acteurs de la formation se réduit.

**3 thématiques ont été abordées :**

**Les incidences de la réforme sur les effectifs et la carte des formations**

La réforme amène à dissocier le temps de la formation universitaire et professionnalisante de celui de la titularisation. Le concours est déplacé en fin de M2.

Les échanges au sein du Réseau des INSPÉ avec les directions du MENJ et du MESR (DGESCO, DGRH, DGESIP) ont confirmé que le master MEEF restera fondé sur le principe de l'alternance. L'étudiant de M2 devrait être placé en responsabilité et rémunéré, sous statut vraisemblable de contractuel, à tiers temps.

Dans cette hypothèse, les effectifs de master seront soumis à la capacité de mise en stage de l'académie.

Cette première affirmation fait naître plusieurs champs d'interrogation :

- sur la finalité du master MEEF : dans les 3 premières mentions, est-il destiné uniquement à la formation des futurs enseignants de l'éducation nationale, ou faut-il le positionner différemment ?
- la deuxième année de MEEF cumulera donc stage en responsabilité (la durée du stage n'est pas connue ce jour), préparation au concours et travail de recherche.

→ Différentes réunions prévues dans les semaines à venir (réunion des recteurs et secrétaires généraux d'académie la semaine du 14 octobre, réunion du Réseau des INSPÉ du 14 octobre) doivent apporter des réponses déterminantes pour la suite du travail à engager.

→ Le directoire du 29 novembre est prépositionné comme instance d'arbitrage sur ces différents enjeux.

→ L'urgence à répondre à la question des effectifs fait consensus. Les premières instances universitaires CFVU sont prévues à partir de la fin novembre, et doivent intervenir en bonne intelligence par rapport au calendrier et aux votes exprimés en conseil d'institut.

### **Les incidences de la réforme sur les grands volumes et équilibres au sein de la formation**

Un consensus très large s'établit autour des propositions suivantes :

-une formation de 800h sur le master, et de 850h pour le PE et les parcours bidisciplinaires.  
-une formation déjà pensée en Bretagne en termes de compétences, selon un référentiel assez proche de celui posé par la réforme.

→ Un intérêt à capitaliser sur les acquis de l'ESPE, en ne bouleversant pas les grands équilibres au sein de la formation (apport des UFR et de l'INSPÉ, part de disciplinaire et de professionnalisant etc...). Mais il existe des zones de la formation qui sont assez sensiblement améliorables, d'autres qui devront évoluer pour respecter le cadre réglementaire. Cela appelle la mise en place de différents groupes de travail pour expertiser ces questions.

-ces évolutions devront être traitées avec prudence, car par exemple, certaines UE recherche MEEF étant mutualisées avec d'autres formations au sein des UFR.

-le nouveau cadre temporel du master permet de passer le stage de M1 de 4 à 6 semaines pour une professionnalisation plus poussée. Cela permettrait aussi d'avoir un terrain plus conséquent pour envisager une recherche ancrée sur les deux années.

### **La définition d'une méthodologie de pilotage de la réforme**

Si le directoire constituera l'instance des grands arbitrages politiques, et dans le respect des instances et personnalités morales de chaque établissement, le comité de pilotage assurera la mise en œuvre et la déclinaison de ces grands arbitrages.

Un consensus très large s'établit autour de l'idée de publier, en temps réel, le contenu des débats, des arbitrages, des contributions, de façon à ce que chaque acteur puisse s'en emparer. Un espace sera donc créé sur le site de l'INSPE à cette fin.

Le COPIL valide la mise en place de 6 groupes de travail :

- Tronc commun et enjeux transversaux de la formation (école inclusive, compétences professionnelles transversales, compétences numériques)
- Formation à et par la recherche
- Évaluer par compétences au sein du master MEEF
- Insertion professionnelle des étudiants
- L'alternance : le lieu d'exercice comme lieu de formation
- Formation des PLP (groupe parcours à lancer courant octobre)

Chaque partenaire désignera un ou plusieurs membres pour participer à ces groupes, chargés de proposer des contributions au COPIL.

Les séminaires 1<sup>er</sup> degré (20 et 21 novembre) et 2<sup>nd</sup> degré (5 décembre) seront des lieux de synthèse et de problématisation des contributions des groupes pour chaque mention.

Ces synthèses constitueront un appui pour l'élaboration de la maquette générique commune 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et des feuilles de route pour les travaux par parcours, qui aboutiront à la réunion des conseils de perfectionnement, autour des vacances d'hiver 2020. La mise au travail des équipes par parcours doit commencer en décembre, mais il est nécessaire que ces équipes soient alimentées par les arbitrages relevant de la maquette « commune » et les contenus, non connus ce jour, des nouveaux concours.